

de revient initial des ouvrages d'emmagasinage et de raccordement tandis que la province se charge de la distribution de l'eau aux terres ou le long du bassin. L'organisme local prend aussi à son compte l'entretien et l'exploitation.

Jusqu'au 31 mars 1956, les autorités fédérales ont fourni l'aide nécessaire à la construction de 357 entreprises collectives, situées pour la plupart sur six bassins dont la source se trouve dans les trois provinces des Prairies. Elles servent à retenir l'excès des eaux de ruissellement au printemps afin de suppléer à leur insuffisance plus tard. De plus, les entreprises collectives aménagent des habitations au bénéfice des cultivateurs partis des régions pauvres pour s'établir sur des terres qui peuvent les faire vivre.

Le rôle des autorités fédérales dans l'aménagement de grandes entreprises collectives d'irrigation se termine avec la construction de réservoirs primaires et de canaux de raccordement. Cependant, là où les cultivateurs avaient un besoin pressant de revenus, les autorités ont aidé davantage à la mise en valeur des terres irrigables et gardé sous leur surveillance constante le fonctionnement et les progrès de l'entreprise. Parfois, une entente est intervenue avec la province intéressée aux termes de laquelle les autorités fédérales fournissent une aide technique et financière pour la construction d'aménagements primaires tandis que la province participe à la mise en valeur des terres irrigables. Pareille entente s'applique à certaines sections de l'entreprise d'irrigation de Swift-Current, en Saskatchewan.

Grandes entreprises d'irrigation.—*Entreprises d'irrigation de Sainte-Marie.*— Cette entreprise a été lancée d'accord par le gouvernement fédéral et la province d'Alberta. Le gouvernement fédéral s'est engagé à construire les maîtres réservoirs et raccords. La province s'est chargée de la construction des réservoirs auxiliaires et du réseau de distribution à partir des maîtres ouvrages. Le réseau de la rivière Sainte-Marie est sans contredit la plus grande entreprise d'irrigation jamais lancée au pays et, une fois terminée, il baignera une superficie d'environ 510,000 acres. Le barrage Sainte-Marie, qui constitue la clé de l'entreprise, a été terminé en 1951. Mesurant 195 pieds de haut et 2,536 pieds de long, il permet d'emmagasiner 320,000 pieds-acres d'eau. Le maître canal a été aménagé sur quelque 200 milles.

Aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud.— Cette entreprise exécutée dans le centre de la Saskatchewan vise des fins multiples se rattachant à la production d'énergie et à l'irrigation de la région située entre les villes d'Elbow et de Saskatoon. L'ouvrage principal consistera en un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Outlook et Elbow.

L'entreprise permettra de stabiliser l'agriculture dans le centre méridional de la province, où des sécheresses prolongées posent de graves problèmes économiques à plus de 50,000 cultivateurs. Les ressources hydrauliques de la rivière seront exploitées à plein, grâce à l'irrigation et à la régularisation du débit, pour assurer des aménagements hydro-électriques et des approvisionnements d'eau aux villes et favoriser les divertissements.

Entreprise d'irrigation de la rivière Bow.— L'entreprise de la rivière Bow a été achetée par le gouvernement du Canada en 1950, de la *Canada Land and Irrigation Company*, société privée de Grande-Bretagne. Cette entreprise assurera de l'eau aux 100,000 acres de terre déjà irriguées et permettra d'irriguer 140,000 autres acres de terres provinciales et privées. Les travaux de construction ainsi que de réparation et d'extension des vieux ouvrages ont progressé rapidement. Le gouvernement de l'Alberta s'occupe de l'aménagement du système de distribution sur les terres provinciales et privées (voir p. 428).

Entreprise de la rivière Red-Deer.— L'aménagement projeté de la rivière Red-Deer permettra d'irriguer quelque 400,000 acres de terre dans le centre oriental de l'Alberta. L'entreprise consiste en un barrage à Ardley, sur la rivière Red-Deer, et en un maître canal d'aménagé, d'environ cent milles, à deux réservoirs principaux, les lacs Craig et Hamilton. Le barrage comprendra des aménagements hydro-électriques dont partie de la production servira au pompage et partie sera vendue commercialement. L'entreprise, une fois terminée, devrait fournir vingt millions de kWh au marché.